

Communiqué de presse 06.11

L'étude de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse révèle l'urgence d'harmoniser l'aide sociale

Un projet scientifique de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW) a comparé les prestations de l'aide sociale dans cinq cantons. L'étude met en évidence des différences flagrantes entre les cantons ainsi qu'entre les communes. Le service Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht UFS et l'association professionnelle suisse du travail social, AvenirSocial, appellent les responsables politiques à harmoniser urgemment les prestations d'aide sociale.

L'étude « [Vergleich von Sozialhilfeleistungen in fünf Schweizer Kantonen \(HarmSoz\)](#) » (en DE), récemment publiée par les scientifiques Christophe Roulin et Benedikt Hassler de la FHNW, prouve ce que grand nombre de professionnel·le·s observent depuis longtemps déjà dans leur pratique : les différences en termes de prestations de l'aide sociale sont énormes d'un canton à l'autre ou d'une commune à l'autre. L'étude montre également que les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) permettent certes une certaine harmonisation à un niveau (trop) bas dans la plupart des cantons, mais celle-ci est largement insuffisante. AvenirSocial et le service Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht sont formels : « Les responsables politiques au niveau national et cantonal doivent agir au plus vite pour le bien-être des personnes touchées par la pauvreté ! »

Le patchwork de l'aide sociale

Dans l'espace public, les normes CSIAS et leur effet harmonisant sur l'aide sociale sont souvent cités en référence. L'étude HarmSoz remet désormais cela en question. Dans la conception de leur étude, Christophe Roulin et Benedikt Hassler ont posé la question suivante : « Dans quelle mesure les normes CSIAS garantissent effectivement l'harmonisation des règles et de leur application dans l'aide sociale Suisse ? » Les scientifiques ont présenté deux études de cas (fictifs) à des professionnel·le·s du travail social des cantons d'Argovie, de Thurgovie, de Saint-Gall, de Schaffhouse et de Zurich et ont mené en tout 31 interviews avec les services sociaux concernés. Les résultats ont révélé d'énormes différences dans tous les domaines analysés, notamment en ce qui concerne la gestion des loyers excessifs, la définition de directives sur les loyers, la demande de rente auprès de l'assurance-invalidité, la gestion des avoirs de libre passage, la fortune des enfants et le soutien pour des formations continues, ainsi que la possibilité pour les enfants d'accéder à des activités de loisirs. Les auteurs de l'étude tirent les conclusions suivantes : « **Cela signifie que les personnes touchées par la pauvreté sont confrontées à des différences considérables en termes de prestations reçues, en fonction de leur commune de domicile. (...) Dans l'ensemble, les différents cadres légaux, la différente appréciation des marges de manœuvre, le manque de surveillance dans l'exécution et l'accès limité à la justice conduisent à une situation dans laquelle les client·e·s reçoivent des prestations différentes en fonction de la commune dans laquelle la demande d'aide sociale est déposée.** »

Des améliorations essentielles et urgentes

L'association professionnelle suisse du travail social, AvenirSocial, et le service Unabhängige Fachstelle für Sozialhilferecht UFS sont confortés par cette étude dans leur critique de l'organisation actuelle de l'aide sociale et dans leurs exigences pour une amélioration considérable de l'aide sociale et de son harmonisation au niveau national : « Trop souvent, l'aide sociale ne remplit pas son objectif, à savoir permettre aux personnes en situation de pauvreté de vivre dans la dignité et de participer à la vie sociale ». Les deux organisations estiment qu'il faut agir urgemment, notamment

- en créant une législation fédérale contraignante sur l'aide sociale, basée sur le minimum vital des prestations complémentaires et avec des conditions contraignantes pour l'aide sociale dans toute la Suisse
- en développant considérablement le conseil juridique indépendant et gratuit, afin que les bénéficiaires de l'aide sociale perçoivent les prestations auxquelles ils ont légitimement droit
- en réduisant la charge de travail des professionnel·le·s du travail social

Actuellement, l'aide sociale s'apparente dans trop de domaines à une loterie et constitue un patchwork indigne de la Suisse. Nous demandons aux responsables politiques de mettre rapidement fin à cette situation.